

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMISSION PERMANENTE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Séance du lundi 13 janvier 2020

Service de l'Assemblée

Extrait du procès-verbal des délibérations

Délibération n° 012020/23

LAC D'ORIENT

Régie de recettes

Fixation des droits et tarifs 2020 perçus auprès des usagers

Date de convocation :
03/01//2020

Le lundi 13 janvier 2020 à 10h00,
la Commission permanente, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe PICHÉRY.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 34**
présents : 31
votants : 33

Etaient présents : Monsieur Gérard ANCELIN, Monsieur Alain BALLAND, Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Madame Danièle BOEGLIN, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Monsieur Christian BRANLE, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Marc BRET, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Jean-Marie COUTORD, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Monsieur Valéry DENIS, Madame Bernadette GARNIER, Madame Solange GAUDY, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Nicolas JUILLET, Madame Hania KOUIDER-SAHED, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Michelle LHUILLIER, Madame Arlette MASSIN, Madame Agnès MIGNOT, Madame Joëlle PESME, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHÉRY, Monsieur Jacky RAGUIN, Monsieur Olivier RICHARD, Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de la Commission permanente en exercice.

Excusé(s) : Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT

**Excusé(s) ayant donné
procuration(s)** : Madame Christine PATROIS à Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Jacques RIGAUD à Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT

La Commission permanente du Conseil départemental, agissant par délégation de l'assemblée départementale et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la délibération n° 062016/223 du 13 juin 2016 de la Commission permanente portant sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus auprès des usagers des bords d'eau et des ports du Lac de la Forêt d'Orient, et de ses équipements ;

Approuve l'ensemble des tarifs pour la saison 2020 tels que récapitulés en annexe.

Approuve les dispositions particulières pour la saison 2020 détaillées en annexe.

Autorise M. le Président à signer, au nom du Département de l'Aube, les conventions de mise à disposition d'emplacements à des fins commerciales et de location des espaces dédiés à tous types d'activités.



Philippe PICHERY

PHILIPPE PICHERY
2020.01.17 08:15:52 +0100
Ref:20200116_114206_1-2-O
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental
de l'Aube

Fait le 16/01/20

ANNEXE

L'ensemble des redevances figurant dans cette annexe ne fera l'objet d'aucun remboursement.

1. TARIFS APPLICABLES AUX PARTICULIERS ET AUX CLUBS

Les redevances de mouillage et navigation sont payables au plus tard le jour de la mise à l'eau. En cas de paiement à la réservation, le plaisancier devra confirmer sa réservation 48 heures avant son arrivée. Un contrat de location de mouillage et de navigation sera établi par la capitainerie et fera foi de règlement. Tout utilisateur en infraction devra acquitter un tarif d'emplacement majoré à 50%.

UTILISATION DU PORTIQUE DE MISE A L'EAU

- un forfait de 75,00 € pour deux opérations (mise à l'eau + retrait),
- un forfait de 55,00 € pour une mise à l'eau ou un retrait.

EMPLACEMENT AU PORT

EMPLACEMENT AU PORT	Saison 2019 (particuliers)	Saison 2020				Mois 2019 (particuliers)	Mois 2020				Semaine 2019 (particuliers)	Semaine 2020				Week-end 2019 (particuliers)	Week-end 2020			
	Longueur hors tout	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour
Barque et autres	100,00 €	78,58 €	94,30 €	5,70 €	100,00 €	50,00 €	40,50 €	48,60 €	1,40 €	50,00 €	20,00 €	16,08 €	19,30 €	0,70 €	20,00 €	15,00 €		14,30 €	0,70 €	15,00 €
Quillard moins de 5 m	300,00 €	256,50 €	307,80 €	17,20 €	300,00 €	100,00 €	79,75 €	95,70 €	4,30 €	100,00 €	50,00 €	40,50 €	48,60 €	1,40 €	50,00 €	25,00 €	19,67 €	23,60 €	1,40 €	25,00 €
De 5 m à 5,99 m	400,00 €	316,17 €	379,40 €	20,60 €	400,00 €	150,00 €	120,71 €	144,85 €	5,15 €	150,00 €	70,00 €	56,75 €	68,10 €	1,90 €	70,00 €	35,00 €	27,58 €	33,10 €	1,90 €	35,00 €
De 6,00 m à 6,99 m	550,00 €	437,75 €	525,30 €	24,70 €	550,00 €	200,00 €	161,50 €	193,80 €	6,20 €	200,00 €	90,00 €	73,00 €	87,60 €	2,40 €	90,00 €	45,00 €	35,50 €	42,60 €	2,40 €	45,00 €
De 7,00 m à 7,99 m	700,00 €	558,58 €	670,30 €	29,70 €	700,00 €	250,00 €	202,08 €	242,50 €	7,50 €	250,00 €	100,00 €	80,75 €	96,90 €	3,10 €	100,00 €	50,00 €	39,08 €	46,90 €	3,10 €	50,00 €
De 8,00 m à 9,49 m	850,00 €	678,58 €	814,30 €	35,70 €	850,00 €	300,00 €	241,67 €	290,00 €	10,00 €	300,00 €	110,00 €	88,75 €	106,50 €	3,50 €	110,00 €	55,00 €	42,92 €	51,50 €	3,50 €	55,00 €
De 9,50 m à 11,49 m	1 000,00 €	797,67 €	957,20 €	42,80 €	1 000,00 €	350,00 €	282,75 €	339,30 €	10,70 €	350,00 €	120,00 €	96,67 €	116,00 €	4,00 €	120,00 €	60,00 €	46,67 €	56,00 €	4,00 €	60,00 €
Supplément multicoque + 3 m	170,00 €	138,08 €	165,70 €	4,30 €	170,00 €	80,00 €	65,00 €	78,00 €	2,00 €	80,00 €	40,00 €	32,50 €	39,00 €	1,00 €	40,00 €					

BOUEES A MESNIL-SAINT-PERE

BOUEES	Saison 2019 (particuliers)	Saison 2020				Mois 2019 (particuliers)	Mois 2020				Semaine 2019 (particuliers)	Semaine 2020			
	Longueur hors tout	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour
Jusqu'à 6,49 m	230,00 €	230,60 €	223,90 €	6,10 €	230,00 €	100,00 €	81,08 €	97,30 €	2,70 €	100,00 €	50,00 €	40,50 €	48,60 €	1,40 €	50,00 €
A partir de 6,50 m	400,00 €	335,70 €	391,10 €	8,90 €	400,00 €	150,00 €	121,75 €	146,10 €	3,90 €	150,00 €	75,00 €	61,17 €	73,40 €	1,60 €	75,00 €

BOUEES A LA PICARDE

BOUEES	Saison 2019 (particuliers)	Saison 2020				Mois 2019 (particuliers)	Mois 2020				Semaine 2019 (particuliers)	Semaine 2020			
	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour
Jusqu'à 6,49 m	140,00 €	113,67 €	136,40 €	3,60 €	140,00 €	50,00 €	41,00 €	49,20 €	0,80 €	50,00 €	25,00 €	20,17 €	24,20 €	0,80 €	25,00 €
A partir de 6,50 m	220,00 €	178,92 €	214,70 €	5,30 €	220,00 €	80,00 €	65,75 €	78,90 €	1,10 €	80,00 €	40,00 €	32,42 €	38,90 €	1,10 €	40,00 €

REDEVANCES DE NAVIGATIONS

Tarif unique pour les particuliers pour toute embarcation navigant sur le lac d'Orient (planche à voile, kite surf, dériveur simple, catamaran, quillard, barque pédalo, canoë, etc.

NAVIGATIONS	Tarifs 2019		Tarifs 2020	
	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Jour	8,33 €	10,00 €	8,33 €	10,00 €
Semaine	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €
Mois	20,83 €	25,00 €	20,83 €	25,00 €
Saison	33,33 €	40,00 €	33,33 €	40,00 €

2. CONDITIONS APPLICABLES AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS

Redevance de mouillage dans le port de Mesnil-Saint-Père et sur les bouées de Mesnil-Saint-Père et de la Picarde :

Chaque adhérent des clubs devra se présenter à la capitainerie, muni de son acte de francisation ou de sa carte de navigation et d'une attestation d'assurance, afin de régler son titre de mouillage. Les clubs n'encaissent plus les actes de mouillages. La capitainerie donnera à chaque adhérent un titre de mouillage et lui attribuera un emplacement pendant la durée déterminée.

Formule parrainage club :

Pour toute nouvelle adhésion de club, une réduction de 50% sera accordée sur la redevance de mouillage de la première année.

Redevance de navigation :

Forfait de 100 €/an acquitté par les clubs pour leurs adhérents

A la fin de la saison (au plus tard le 30 septembre), les clubs devront déclarer à la capitainerie la liste des différents types d'embarcations répertoriées au sein de leur association et de leur parc à bateaux (embarcations du club, des particuliers, de l'école de voile, de location, bateaux de sécurité, etc). Après avoir fourni cette déclaration, les clubs recevront leur redevance de navigation de l'année en cours et régleront cette dernière à la capitainerie de la Maison des Lacs.

Emplacements du Port :

Les bateaux des clubs qui sont destinés aux activités sportives et qui ont un emplacement dans le port de Mesnil-Saint-Père se verront appliquer un tarif préférentiel. Le tarif appliqué sera le tarif saison moins de 5 mètres.

Régates :

Les participants aux régates, sur justification du Président du club organisateur, bénéficient des mouillages à titre gratuit pour la période débutant la veille du premier jour de la régata se terminant le lendemain du dernier jour de la régata, dans la limite des places disponibles.

Utilisation du portique de mise à l'eau :

- Pour les bateaux (hors clubs et régatiers), un forfait de 75,00 € TTC pour 2 opérations (une mise à l'eau puis un retrait), et un forfait de 55,00 € TTC pour une opération isolée.
- Les participants aux régates bénéficient du grutage gratuit (pour la mise à l'eau et le retrait du bateau).

3. TARIFS APPLICABLES AUX HABITANTS DE MESNIL-SAINT-PÈRE

Les plaisanciers qui justifient d'une adresse sur Mesnil-Saint-Père bénéficieront du tarif à la saison sans taxe de séjour.

4. CARTES MAGNETIQUES (accès aux pontons et sanitaires du port)

- Dès l'établissement du contrat de mouillage, la capitainerie s'engage à fournir deux cartes magnétiques à titre gracieux à chaque plaisancier.
- Tout plaisancier qui aura perdu ou endommagé une carte magnétique devra en acquérir une nouvelle au prix de 25,00 €.
- Chaque plaisancier devra retourner ces deux cartes à la capitainerie au plus tard le 1er novembre de l'année en cours. Au-delà de cette date, le plaisancier qui n'aura pas retourné ses cartes devra payer 25,00 €/carte.

5. TARIFS DE LA PLONGEE SOUS-MARINE DANS LE LAC D'ORIENT

- Une redevance de 55,00 € par journée pour les clubs extérieurs,
- Une redevance de 20,00 € par heure pour les clubs extérieurs,
- La gratuité pour les plongeurs membres des clubs aubois, principalement pour les six clubs de plongée du département de l'Aube regroupés au sein du Comité départemental.

6. TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS

Les tarifs suivants s'appliquent aux bords d'eau, plages, terrains et parkings situés à proximité des plages de Géraudot, Lusigny-sur-Barse et Mesnil-Saint-Père.

	Saison		Par mois en période estivale		Par 1/2 journée en période estivale (avec électricité)		Par 1/2 journée en période estivale (sans électricité)	
	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Commerçants de bouche								
de 15 à 30 m ²	663,00 €	663,00 €	204,00 €	204,00 €	15,80 €	15,80 €	10,80 €	10,80 €
/m ² supplémentaire	3,60 €	3,60 €	7,10 €	7,10 €	1,00 €	1,00 €	0,70 €	0,70 €
Commerçants hors bouche								
inférieur à 100 m ²	1 193,00 €	1 193,00 €	367,00 €	367,00 €				
inférieur à 200 m ²	1 789,50 €	1 789,50 €	550,50 €	550,50 €				
/m ² supplémentaire	1,78 €	1,78 €	3,60 €	3,60 €				
Animations payantes hors animations réalisées par des associations								
inférieur à 100 m ²					15,80 €	15,80 €	10,80 €	10,80 €
inférieur à 200 m ²					23,70 €	23,70 €	16,20 €	16,20 €
/m ² supplémentaire					1,00 €	1,00 €	0,70 €	0,70 €
Concerts payants								
/m ²							0,20 €	0,20 €

7. TARIFS LOCATION DE SALLES DE REUNION A LA MAISON DES LACS

Location de salles à la Maison des Lacs	TARIFS 2019				TARIFS 2020			
	Associations et scolaires		Autres usagers		Associations et scolaires		Autres usagers	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
HEURE	8,33 €	10,00 €	16,67 €	20,00 €	8,33 €	10,00 €	16,67 €	20,00 €
DEMI-JOURNEE	25,00 €	30,00 €	54,17 €	65,00 €	25,00 €	30,00 €	54,17 €	65,00 €
JOURNEE	41,67 €	50,00 €	91,67 €	110,00 €	41,67 €	50,00 €	91,67 €	110,00 €

Mise en place salle une heure tous usagers	TARIFS 2019		TARIFS 2020	
	HT	TTC	HT	TTC
	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €

Autres	TARIFS 2019		TARIFS 2020	
	HT	TTC	HT	TTC
	Forfait nettoyage	20,83 €	25,00 €	20,83 €
Perte de clé	41,67 €	50,00 €	41,67 €	50,00 €

8. LOCATION DE MATERIEL

Location de matériel de projection (vidéo-projecteur avec écran) : 8,33 € HT/ heure soit 10,00 € TTC/heure.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION PERMANENTE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Séance du lundi 13 janvier 2020

—
Service foncier
—

Rapport de M. le Président n°012020/23

OBJET : **LAC D'ORIENT**
 Régie de recettes
 Fixation des droits et tarifs 2020 perçus auprès des usagers

Par délibération n° 062016/223 du 13 juin 2016, la Commission permanente a décidé la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus auprès des usagers des bords d'eau et des ports du Lac de la Forêt d'Orient, et de ses équipements.

La saison 2019, ayant été écourtée en raison de la baisse du niveau d'eau due aux travaux effectués par l'EBTB Seine Grands Lacs et à la sécheresse, les tarifs 2019 pourraient être maintenus pour la saison 2020. Les différents tarifs proposés sont récapitulés en annexe du présent rapport.

Afin de favoriser la promotion et l'animation sur le lac et d'inciter l'adhésion aux clubs, la redevance de navigation pourrait être maintenue à 100 €/an pour les clubs.

Il conviendrait donc de fixer les tarifs applicables pour la saison 2020 ainsi que les dispositions particulières applicables aux usagers, figurant en annexes du présent rapport.

Il vous est donc proposé à la Commission permanente, conformément à la délégation issue de la délibération n° 2018-RO4-II-2 du 2 juillet 2018, de bien vouloir :

- approuver l'ensemble des tarifs tels que récapitulés en annexe ;
- approuver les dispositions particulières détaillées en annexe ;
- autoriser M. le Président à signer, au nom du Département de l'Aube, les conventions de mise à disposition d'emplacements à des fins commerciales et de location des espaces dédiés à tous types d'activités.

J'invite la Commission permanente à en délibérer.

ANNEXE

L'ensemble des redevances figurant dans cette annexe ne fera l'objet d'aucun remboursement.

1. TARIFS APPLICABLES AUX PARTICULIERS ET AUX CLUBS

Les redevances de mouillage et navigation sont payables au plus tard le jour de la mise à l'eau. En cas de paiement à la réservation, le plaisancier devra confirmer sa réservation 48 heures avant son arrivée. Un contrat de location de mouillage et de navigation sera établi par la capitainerie et fera foi de règlement. Tout utilisateur en infraction devra acquitter un tarif d'emplacement majoré à 50%.

UTILISATION DU PORTIQUE DE MISE A L'EAU

- un forfait de 75,00 € pour deux opérations (mise à l'eau + retrait),
- un forfait de 55,00 € pour une mise à l'eau ou un retrait.

EMPLACEMENT AU PORT

EMPLACEMENT AU PORT	Saison 2019 (particuliers)	Saison 2020				Mois 2019 (particuliers)	Mois 2020				Semaine 2019 (particuliers)	Semaine 2020				Week-end 2019 (particuliers)	Week-end 2020			
	Longueur hors tout	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour
Barque et autres	100,00 €	78,58 €	94,30 €	5,70 €	100,00 €	50,00 €	40,50 €	48,60 €	1,40 €	50,00 €	20,00 €	16,08 €	19,30 €	0,70 €	20,00 €	15,00 €		14,30 €	0,70 €	15,00 €
Quillard moins de 5 m	300,00 €	256,50 €	307,80 €	17,20 €	300,00 €	100,00 €	79,75 €	95,70 €	4,30 €	100,00 €	50,00 €	40,50 €	48,60 €	1,40 €	50,00 €	25,00 €	19,67 €	23,60 €	1,40 €	25,00 €
De 5 m à 5,99 m	400,00 €	316,17 €	379,40 €	20,60 €	400,00 €	150,00 €	120,71 €	144,85 €	5,15 €	150,00 €	70,00 €	56,75 €	68,10 €	1,90 €	70,00 €	35,00 €	27,58 €	33,10 €	1,90 €	35,00 €
De 6,00 m à 6,99 m	550,00 €	437,75 €	525,30 €	24,70 €	550,00 €	200,00 €	161,50 €	193,80 €	6,20 €	200,00 €	90,00 €	73,00 €	87,60 €	2,40 €	90,00 €	45,00 €	35,50 €	42,60 €	2,40 €	45,00 €
De 7,00 m à 7,99 m	700,00 €	558,58 €	670,30 €	29,70 €	700,00 €	250,00 €	202,08 €	242,50 €	7,50 €	250,00 €	100,00 €	80,75 €	96,90 €	3,10 €	100,00 €	50,00 €	39,08 €	46,90 €	3,10 €	50,00 €
De 8,00 m à 9,49 m	850,00 €	678,58 €	814,30 €	35,70 €	850,00 €	300,00 €	241,67 €	290,00 €	10,00 €	300,00 €	110,00 €	88,75 €	106,50 €	3,50 €	110,00 €	55,00 €	42,92 €	51,50 €	3,50 €	55,00 €
De 9,50 m à 11,49 m	1 000,00 €	797,67 €	957,20 €	42,80 €	1 000,00 €	350,00 €	282,75 €	339,30 €	10,70 €	350,00 €	120,00 €	96,67 €	116,00 €	4,00 €	120,00 €	60,00 €	46,67 €	56,00 €	4,00 €	60,00 €
Supplément multicoque + 3 m	170,00 €	138,08 €	165,70 €	4,30 €	170,00 €	80,00 €	65,00 €	78,00 €	2,00 €	80,00 €	40,00 €	32,50 €	39,00 €	1,00 €	40,00 €					

BOUEES A MESNIL-SAINT-PERE

BOUEES	Saison 2019 (particuliers)	Saison 2020				Mois 2019 (particuliers)	Mois 2020				Semaine 2019 (particuliers)	Semaine 2020			
	Longueur hors tout	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour
Jusqu'à 6,49 m	230,00 €	230,60 €	223,90 €	6,10 €	230,00 €	100,00 €	81,08 €	97,30 €	2,70 €	100,00 €	50,00 €	40,50 €	48,60 €	1,40 €	50,00 €
A partir de 6,50 m	400,00 €	335,70 €	391,10 €	8,90 €	400,00 €	150,00 €	121,75 €	146,10 €	3,90 €	150,00 €	75,00 €	61,17 €	73,40 €	1,60 €	75,00 €

BOUEES A LA PICARDE

BOUEES	Saison 2019 (particuliers)	Saison 2020				Mois 2019 (particuliers)	Mois 2020				Semaine 2019 (particuliers)	Semaine 2020			
	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taxe de séjour	Tarifs TTC + taxe de séjour
Jusqu'à 6,49 m	140,00 €	113,67 €	136,40 €	3,60 €	140,00 €	50,00 €	41,00 €	49,20 €	0,80 €	50,00 €	25,00 €	20,17 €	24,20 €	0,80 €	25,00 €
A partir de 6,50 m	220,00 €	178,92 €	214,70 €	5,30 €	220,00 €	80,00 €	65,75 €	78,90 €	1,10 €	80,00 €	40,00 €	32,42 €	38,90 €	1,10 €	40,00 €

REDEVANCES DE NAVIGATIONS

Tarif unique pour les particuliers pour toute embarcation navigant sur le lac d'Orient (planche à voile, kite surf, dériveur simple, catamaran, quillard, barque pédalo, canoë, etc.

NAVIGATIONS	Tarifs 2019		Tarifs 2020	
	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Jour	8,33 €	10,00 €	8,33 €	10,00 €
Semaine	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €
Mois	20,83 €	25,00 €	20,83 €	25,00 €
Saison	33,33 €	40,00 €	33,33 €	40,00 €

2. CONDITIONS APPLICABLES AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS

Redevance de mouillage dans le port de Mesnil-Saint-Père et sur les bouées de Mesnil-Saint-Père et de la Picarde :

Chaque adhérent des clubs devra se présenter à la capitainerie, muni de son acte de francisation ou de sa carte de navigation et d'une attestation d'assurance, afin de régler son titre de mouillage. Les clubs n'encaissent plus les actes de mouillages. La capitainerie donnera à chaque adhérent un titre de mouillage et lui attribuera un emplacement pendant la durée déterminée.

Formule parrainage club :

Pour toute nouvelle adhésion de club, une réduction de 50% sera accordée sur la redevance de mouillage de la première année.

Redevance de navigation :

Forfait de 100 €/an acquitté par les clubs pour leurs adhérents

A la fin de la saison (au plus tard le 30 septembre), les clubs devront déclarer à la capitainerie la liste des différents types d'embarcations répertoriées au sein de leur association et de leur parc à bateaux (embarcations du club, des particuliers, de l'école de voile, de location, bateaux de sécurité, etc). Après avoir fourni cette déclaration, les clubs recevront leur redevance de navigation de l'année en cours et régleront cette dernière à la capitainerie de la Maison des Lacs.

Emplacements du Port :

Les bateaux des clubs qui sont destinés aux activités sportives et qui ont un emplacement dans le port de Mesnil-Saint-Père se verront appliquer un tarif préférentiel. Le tarif appliqué sera le tarif saison moins de 5 mètres.

Régates :

Les participants aux régates, sur justification du Président du club organisateur, bénéficient des mouillages à titre gratuit pour la période débutant la veille du premier jour de la régata se terminant le lendemain du dernier jour de la régata, dans la limite des places disponibles.

Utilisation du portique de mise à l'eau :

- Pour les bateaux (hors clubs et régatiers), un forfait de 75,00 € TTC pour 2 opérations (une mise à l'eau puis un retrait), et un forfait de 55,00 € TTC pour une opération isolée.
- Les participants aux régates bénéficient du grutage gratuit (pour la mise à l'eau et le retrait du bateau).

3. TARIFS APPLICABLES AUX HABITANTS DE MESNIL-SAINT-PÈRE

Les plaisanciers qui justifient d'une adresse sur Mesnil-Saint-Père bénéficieront du tarif à la saison sans taxe de séjour.

4. CARTES MAGNETIQUES (accès aux pontons et sanitaires du port)

- Dès l'établissement du contrat de mouillage, la capitainerie s'engage à fournir deux cartes magnétiques à titre gracieux à chaque plaisancier.
- Tout plaisancier qui aura perdu ou endommagé une carte magnétique devra en acquérir une nouvelle au prix de 25,00 €.
- Chaque plaisancier devra retourner ces deux cartes à la capitainerie au plus tard le 1er novembre de l'année en cours. Au-delà de cette date, le plaisancier qui n'aura pas retourné ses cartes devra payer 25,00 €/carte.

5. TARIFS DE LA PLONGEE SOUS-MARINE DANS LE LAC D'ORIENT

- Une redevance de 55,00 € par journée pour les clubs extérieurs,
- Une redevance de 20,00 € par heure pour les clubs extérieurs,
- La gratuité pour les plongeurs membres des clubs aubois, principalement pour les six clubs de plongée du département de l'Aube regroupés au sein du Comité départemental.

6. TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS

Les tarifs suivants s'appliquent aux bords d'eau, plages, terrains et parkings situés à proximité des plages de Géraudot, Lusigny-sur-Barse et Mesnil-Saint-Père.

	Saison		Par mois en période estivale		Par 1/2 journée en période estivale (avec électricité)		Par 1/2 journée en période estivale (sans électricité)	
	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Commerçants de bouche								
de 15 à 30 m ²	663,00 €	663,00 €	204,00 €	204,00 €	15,80 €	15,80 €	10,80 €	10,80 €
/m ² supplémentaire	3,60 €	3,60 €	7,10 €	7,10 €	1,00 €	1,00 €	0,70 €	0,70 €
Commerçants hors bouche								
inférieur à 100 m ²	1 193,00 €	1 193,00 €	367,00 €	367,00 €				
inférieur à 200 m ²	1 789,50 €	1 789,50 €	550,50 €	550,50 €				
/m ² supplémentaire	1,78 €	1,78 €	3,60 €	3,60 €				
Animations payantes hors animations réalisées par des associations								
inférieur à 100 m ²					15,80 €	15,80 €	10,80 €	10,80 €
inférieur à 200 m ²					23,70 €	23,70 €	16,20 €	16,20 €
/m ² supplémentaire					1,00 €	1,00 €	0,70 €	0,70 €
Concerts payants								
/m ²							0,20 €	0,20 €

7. TARIFS LOCATION DE SALLES DE REUNION A LA MAISON DES LACS

Location de salles à la Maison des Lacs	TARIFS 2019				TARIFS 2020			
	Associations et scolaires		Autres usagers		Associations et scolaires		Autres usagers	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
HEURE	8,33 €	10,00 €	16,67 €	20,00 €	8,33 €	10,00 €	16,67 €	20,00 €
DEMI-JOURNEE	25,00 €	30,00 €	54,17 €	65,00 €	25,00 €	30,00 €	54,17 €	65,00 €
JOURNEE	41,67 €	50,00 €	91,67 €	110,00 €	41,67 €	50,00 €	91,67 €	110,00 €

Mise en place salle une heure tous usagers	TARIFS 2019		TARIFS 2020	
	HT	TTC	HT	TTC
	16,67 €	20,00 €	16,67 €	20,00 €

Autres	TARIFS 2019		TARIFS 2020	
	HT	TTC	HT	TTC
	Forfait nettoyage	20,83 €	25,00 €	20,83 €
Perte de clé	41,67 €	50,00 €	41,67 €	50,00 €

8. LOCATION DE MATERIEL

Location de matériel de projection (vidéo-projecteur avec écran) : 8,33 € HT/ heure soit 10,00 € TTC/heure.